



EDITO par Thierry Joffroy, Président de CRAterre

Depuis la fin des années 80, CRAterre s'est engagé aux côtés de l'UNESCO, de l'ICCROM (Centre International d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels) et de l'ICOMOS (Conseil International des Monuments et des Sites), dans des programmes de conservation et de valorisation du patrimoine bâti. Cet engagement dans ce secteur venait enrichir nos activités de base orientées vers les questions d'amélioration des conditions de vie, de lutte contre la pauvreté et de développement durable.

Cette évolution vers une meilleure prise en compte du patrimoine était assez naturelle. En effet, nos actions de terrain l'avaient déjà démontré : l'efficacité d'un projet dépend souvent et très directement de son degré d'enracinement dans la culture constructive locale, de sa capacité à comprendre et intégrer les richesses locales, naturelles et culturelles.

Après plusieurs années de travail en lien avec les institutions nationales (les Directions du Patrimoine Culturel) au cours desquelles la question de la décentralisation et donc du partenariat avec les autorités locales s'est faite de plus en plus présente, nous nous sommes associés à l'Initiative portée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et par la Convention France-UNESCO en faveur des collectivités locales africaines (Initiative de Yaoundé, lancée à Africités 3, décembre 2003). De cet effort commun résultera la publication, en 2006, du « Patrimoine culturel et développement local : Guide à l'attention des collectivités locales » auquel 57 personnes ont contribué. Cet ouvrage de référence fait toujours l'objet de nombreux téléchargements sur Internet.

C'est dans cette même perspective que nous sommes restés engagés aux côtés de l'AIMF pour l'élaboration puis la réalisation du programme *Patrimoine culturel et développement local* cofinancé par l'Union Européenne. Notre responsabilité porte ici plus particulièrement sur les questions de pédagogie que nous partageons depuis déjà longtemps avec l'EPA (Ecole du Patrimoine Africain) dans le cadre de *Africa 2009*. Nous nous félicitons de l'ouverture du partenariat à de nouveaux acteurs qui apportent beaucoup, notamment en termes de méthodologie et de réflexion sur la gestion locale. En retour nous sommes très heureux de constater les réactions plus que positives des participants des collectivités locales et mairies lors des premières activités mises en œuvre dans le cadre de ce nouveau programme. Cela est très encourageant. Il y a un intérêt fort pour les questions de patrimoine, et une réelle prise de conscience du potentiel de développement qu'il représente.



Un proverbe africain, « c'est au bout de l'ancienne corde que l'on tresse la nouvelle », est là pour nous rappeler que l'avenir n'est productif que s'il est relié au passé. L'analyse du patrimoine dévoile en effet de nombreuses règles qui fondent les bases d'un vrai développement durable. Comment ne pas être frappés par une qualité de l'environnement social, et par l'intelligence du lien qu'entretiennent les hommes avec leur environnement dans de nombreuses contrées d'Afrique. Le bâti traditionnel mérite lui aussi d'être étudié pour comprendre comment il est organisé, comment les espaces sont ouverts ou protégés, comment s'organise la construction ou l'entretien. Les architectures traditionnelles sont de véritables leçons d'économie, de sobriété et de pertinence, non seulement du point de vue technique, mais aussi de ceux de la convivialité et des équilibres sociaux que ces espaces engendrent.

Nous espérons qu'au-delà des projets de conservation et valorisation du patrimoine qu'il pourra susciter, notre programme aboutira avant tout à cette prise de conscience que le patrimoine est fait d'un ensemble d'éléments, parfois insignifiants et fragiles, qu'il ne faut surtout pas laisser disparaître.

Lors de l'inauguration de la restauration d'un monument du Ghana, un Chef traditionnel Ashanti invité pour l'occasion avait déclaré : « Notre culture est le résultat de l'expérience millénaire de nos ancêtres et nous aide dans notre vie de tous les jours. Certes celle-ci n'est pas parfaite, certes le monde a changé, et nous devons donc nous adapter. Mais soyons vigilants, si des éléments de cette culture doivent être abandonnés ou modifiés, veillons bien à garder ce qui est bon. »

Après de très (trop) nombreuses années pendant lesquelles des modèles importés se sont imposés en Afrique, au risque qu'elle perde une partie de son identité, de ses intelligences et de ses forces (techniques, sociales, ...), il est bon de voir de hauts responsables suivre des voies différentes.

C'est bel et bien l'objectif du programme *Patrimoine culturel et développement local* : au cours des premières activités de sensibilisation / formation, une réelle prise de conscience semble s'instaurer auprès de certains décideurs locaux et de nombreuses idées de projets ont germé.

Les deux cours techniques à venir (au Bénin, en juillet et septembre 2012) seront l'occasion de poursuivre la réflexion pour aboutir à des réalisations concrètes au niveau des collectivités locales participantes, qui pourront contribuer au respect et à la valorisation de l'exceptionnel patrimoine africain, en synergie avec les efforts réalisés par les Etats.

LA VIE DU PROJET

Ateliers à l'attention des élus et techniciens municipaux du Sénégal et du Cap Vert, Saint Louis du Sénégal, 12-16 décembre 2011.

Les dernières sessions nationales de sensibilisation et formation organisées dans le cadre du projet ont eu lieu à Saint-Louis du Sénégal, du 12 au 16 décembre 2011.

Organisés par l'Institut des Arts et Cultures de Dakar, l'Association de Municipalités du Sénégal, la Direction du patrimoine culturel du Sénégal et en étroite collaboration avec la ville de Saint Louis, ces sessions s'adressaient aux élus et techniciens municipaux de Sénégal et Cap Vert.

La sélection des villes bénéficiaires, confiée à l'Association des Maires du Sénégal (AMS) et à l'Association Nationale des Municipalités du Cap Vert (ANMCV), a permis de mobiliser une cinquantaine de participants.

Selon le format déjà expérimenté dans les autres pays, la session de sensibilisation des élus, qui avait comme objectif la construction d'un argumentaire en faveur de la préservation et mise en valeur du patrimoine au niveau local, et la définition de lignes stratégiques d'orientation, s'est poursuivie par l'approfondissement des thématiques par les secrétaires généraux et techniciens.

Le programme des ateliers, les recommandations et la liste des participants sont disponibles sur la page Internet du projet, à l'adresse :

<http://www.aimf.asso.fr/default.asp?id=47&event=77>

Etat de lieu sur la politique patrimoniale dans le cadre de la décentralisation de Bénin, Cap Vert, Mali, Mauritanie, Sénégal.

En 2010 et 2011 une enquête a été effectuée dans les 5 pays cibles du projet auprès des collectivités locales, des associations nationales de collectivités locales, des institutions nationales en charge du patrimoine, des instituts de formations et des associations œuvrant dans le domaine.

Les données recueillies, présentées et discutées lors des sessions de formation qui ont eu lieu au Mali, Mauritanie, Sénégal, Bénin et Cap Vert, ont permis très concrètement d'adapter les contenus des cours aux réalités des différents pays.

Afin de produire un ouvrage global présentant un état des lieux de la politique patrimoniale des pays dans le cadre de la décentralisation, ces données ont été complétées et analysées avec des apports de la part des juristes et experts de la décentralisation et du patrimoine culturel.

Un document de synthèse est en cours de finalisation et comprendra notamment :

- 1) une synthèse par pays sur les outils dont disposent les maires pour la mise en œuvre des politiques patrimoniales dans le cadre de la décentralisation. Ces chapitres ont été élaborés par les associations nationales et une équipe de juristes spécialisés dans la gestion du patrimoine ;
- 2) les bilans par pays sur la mise en œuvre de ces politiques patrimoniales et l'analyse comparative permettant d'identifier les problématiques communes
- 3) le bilan sur l'offre de formation existante dans le domaine du patrimoine dans le cadre de la décentralisation.

Cet ouvrage sera utilisé comme base de travail lors des séminaires techniques de formation qui se tiendront en 2012.

Un extrait du document est d'ores et déjà disponible sur la page du projet, à l'adresse :

<http://www.aimf.asso.fr/upload/uploads/media/mediatheque/PDF/Programmes/patrimoine/projet UE/PC DL - extraits de la synthese pdf 2012413 165827.pdf>

Séminaires techniques pour techniciens municipaux : Bénin, juillet et septembre 2012

Deux cours identiques seront organisés au Bénin dans le cadre du projet : le premier se déroulera à Ouidah (à confirmer) du 2 au 20 juillet 2012, le deuxième se tiendra à Porto Novo (à confirmer) du 10 au 29 septembre 2012. Chaque cours accueillera 25 participants provenant des pays bénéficiaires de l'action (Bénin, Mauritanie, Cap Vert, Sénégal, Mali). Les participants seront des chefs des services culturels des communes ; des Secrétaires Généraux ou bien des techniciens municipaux en charge de culture et/ou patrimoine et/ou développement et/ou urbanisme ; des responsables des services déconcentrés travaillant au niveau des collectivités décentralisées. Ils seront sélectionnés par un

Comité national et un Comité international sur la base d'un dossier de candidature.

L'objectif de ces formations est que les participants puissent :

- Saisir les enjeux patrimoniaux et les principes généraux de conservation et gestion du patrimoine
- Appréhender le jeu de rôles et les partages de responsabilités entre les différents acteurs du patrimoine dans les processus de décentralisation
- Mieux impliquer les différents acteurs du patrimoine (services de l'Etat, autres autorités locales, représentants de la société civile, membres de la communauté) dans leurs actions sur le patrimoine
- Etre mieux outillés pour gérer le patrimoine culturel de leur commune

Les cours seront structurés comme suit :

- Introduction générale et informations théoriques (concepts patrimoniaux, cadre administratif et législatif, gestion participative, etc.) (5 jours)
- Exercices sur le terrain (préparation d'outils d'analyse et de planification territorial et utilisation en situation réelle) (11 jours)
- Conclusion et planification pour l'appropriation des acquis par les participants (2 jours)

L'annonce des cours et les dossiers de candidature sont d'ores et déjà téléchargeables sur le site de l'AIMF à la page : <http://www.aimf.asso.fr/default.asp?id=28>

EN BREF...MISSIONS, REUNIONS, INITIATIVES ...

Bruxelles, 1^{er} et 2 mars 2012 : des expériences du projet partagées

En marge de la 72^{ème} réunion de son Bureau, qui s'est tenue le 1er mars 2012 à Bruxelles, l'AIMF a organisé un séminaire de réflexion intitulé "Les élus locaux dans la gestion des antagonismes économiques et sociaux".

Les travaux se sont organisés autour de deux ateliers « Villes et diversités culturelles : pour que le pluralisme culturel soit un pluralisme constructif » et « Villes et coopération transfrontalière : des dynamiques populaires d'intégration aux dynamiques institutionnelles ».

Les thèmes abordés ont été l'occasion de présenter un certain nombre de politiques locales et d'expériences de villes qui ont participé aux sessions du projet « patrimoine culturel et développement local ». et d'en faire profiter plus largement d'autres élus du réseau.

C'est dans cette démarche de capitalisation et de partage au sein du réseau, M. Djiman FACHOLA, Maire de Adja-Ouéré (Bénin) a présenté une communication sur *Patrimoine naturel et spirituel au service de la cohésion des territoires* ; M. Ousmane BAH, Maire de la Commune V de Bamako, Président de l'Association des Municipalités du Mali, est intervenu sur la *Gestion de la diversité culturelle à Bamako (Mali)* ; M. Oumarou LAFIA, Maire de Nikki (Bénin) sur *Rites, cultes et activités traditionnelles, fête de la Gaani* et M. Abdoulaye SIDIBE, Adjoint au Maire en charge de la culture, Ziguinchor (Sénégal) sur *Politique culturelle et diversité des populations en Casamance*.

L'ensemble des contributions du séminaire, ainsi que les conclusions sont disponibles sur le site de l'AIMF à la page : <http://www.aimf.asso.fr/default.asp?id=47&event=82>

Les actes du séminaire « Les villes africaines et leurs patrimoines », organisé par le Ministère français de la culture et de la communication le 11 octobre 2011 et le Musée du Quai Branly en partenariat avec l'AIMF, ont été publiés aux éditions Riveneuve.

Ils contiennent notamment la présentation du projet « Patrimoine culturel et développement local ». Cette communication est également disponible sur le site de l'AIMF, à l'adresse : <http://aimf.asso.fr/default.asp?id=13&theme=3&programme=22&projet=31>

LA PAROLE A... M. Cheikh Mamadou Abiboulaye DIEYE, Maire de Saint Louis du Sénégal, aujourd'hui également Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales. Discours d'ouverture de l'atelier de décembre 2011.

Madame le Ministre de la Culture, du Genre et du Cadre de vie

Monsieur le Président de l'Association des Maires du Sénégal

Monsieur le Gouverneur de la région

Monsieur le Directeur du Patrimoine Culturel

Monsieur le Directeur de l'Institut Supérieur des Arts et de la Culture

Mesdames Messieurs les Maires, Adjointes aux maires et conseillers municipaux

Mesdames Messieurs les Secrétaires Généraux

Mesdames, Messieurs,



Il me revient, en ma qualité de Maire de la ville de Saint-Louis du Sénégal et de Président de la Commission Permanente « Décentralisation et Gouvernance locale » de l'AIMF, de vous souhaiter la bienvenue, sur cette ville-archipel, berceau de la Téranga sénégalaise, inscrite sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis le 2 décembre 2000.

Je voudrais également vous transmettre les salutations chaleureuses du Président de l'Association internationale des Maires Francophones (AIMF), Monsieur Bertrand DELANOE, par ailleurs, Maire de la ville de Paris, qui souhaite plein succès à la présente session de sensibilisation et de formation dédiée aux élus et techniciens municipaux du Sénégal et du Cap Vert que notre ville a l'honneur d'abriter du 12 au 16 décembre 2011.

En effet, cet atelier dont l'objectif est de construire un argumentaire en faveur de la préservation, la mise en valeur du patrimoine au niveau local et la définition de lignes stratégiques d'orientation, fait suite à d'autres rencontres qui ont déjà eu lieu au Mali, au Bénin et en Mauritanie. Des séminaires internationaux d'échanges de bonnes pratiques entre élus se sont tenus à Praia au Cap Vert et à Grand Bassam en Côte d'Ivoire.

Consciente que la valorisation, la gestion et la protection du patrimoine culturel représentent un enjeu culturel, social et économique pour le développement des territoires et contribuent à la lutte contre la pauvreté, l'AIMF, au sortir de sa 22ème Assemblée générale de Hué, en 2007, et suite à l'atelier organisé à Porto- Novo, en 2008, sur le thème « Patrimoine et décentralisation, a initié un projet de formation de trois ans (2010 – 2013) dénommé « Patrimoine culturel et développement local" »

Ce projet, cofinancé par l'Union Européenne et l'AIMF, vise à renforcer les capacités et la légitimité des autorités locales à intervenir directement dans la protection, la gestion, et la valorisation du patrimoine culturel de leurs territoires. Il constitue un partenariat innovant réunissant des villes, des associations de collectivités, des universités et des professionnels du patrimoine de 7 pays : Bénin, Cap Vert, Cote d'Ivoire, France, Mali,

Mauritanie et Sénégal.

Le thème, qui fera l'objet d'une analyse durant une semaine, est intéressant à plus d'un titre surtout pour nous, gestionnaires des villes.

Si le patrimoine culturel se définit comme l'ensemble des biens, matériels ou immatériels, ayant une importance artistique et/ou historique certaine, force est de constater que cet ensemble à préserver, restaurer et sauvegarder qui se situe dans les territoires que nous administrons, est géré, pour la plupart des cas, par l'administration centrale. De ce point de vue, il me paraît nécessaire que :

- les services de l'Etat et les Collectivités locales travaillent en synergie et selon une approche intégrée pour la préservation du patrimoine culturel ;
- la dimension patrimoniale soit intégrée dans nos projets de développement en identifiant, de façon claire, les enjeux culturels, sociaux et économiques liés à ces projets patrimoniaux ;
- la dimension économique du patrimoine, longtemps reléguée au second plan, se transforme progressivement en produits de consommation de masse, ou en produits de consommation par la valorisation des patrimoines.

La ville de Saint-Louis constitue un laboratoire intéressant en matière de gestion de patrimoine culturel avec une multiplicité d'acteurs : Etat, Société civile, Commune et Partenaires de la coopération bi/multilatérale et de la coopération décentralisée

Depuis l'inscription de l'île sur la liste du Patrimoine mondial, Saint-Louis connaît un nouveau dynamisme économique. Le constat révèle :

- des impacts directs et indirects qui sont autant d'éléments ou d'effets multiplicateurs d'un véritable développement local par la sauvegarde et la valorisation des patrimoines ;
- une augmentation exponentielle de la valeur foncière du site qui est passée du simple au triple ;
- l'attractivité du territoire aux investisseurs dans divers secteurs comme l'industrie, l'hôtellerie, l'artisanat, les métiers de la réhabilitation, le commerce.

La valorisation et la sauvegarde des patrimoines sont un prétexte pour prévoir la modernisation des équipements, des infrastructures et des voiries (routes goudronnées, eau courante, éclairage public, assainissement, rénovation urbaine, mobilier urbain etc.).

Dans ce cadre, il me plaît de citer l'ambitieux Programme de Développement Touristique initié par la Commune avec l'appui de l'Etat et de l'Agence Française de Développement (AFD) dont l'instruction vient de s'achever, il y a à peine quelques mois.

Ce programme pour lequel, l'Etat du Sénégal, pour la première fois, sur emprunt, permet à la ville de Saint-Louis, la prise en charge d'une opération de gestion urbaine aussi importante, changera la physionomie de la ville, à la fin de sa mise en œuvre.

Avant de terminer, je souhaiterais remercier :

- l'ensemble des collectivités locales sénégalaises et capverdiennes et partenaires du projet qui se sont mobilisés dans la réalisation du programme pédagogique ;
- le Comité d'organisation qui a travaillé en étroite collaboration avec la ville de Saint Louis : l'Institut des Arts et Cultures de Dakar, l'Association de Maires du Sénégal, la

Direction du Patrimoine culturel du Sénégal.

J'espère qu'au sortir de cet atelier, les élus et gestionnaires urbains que nous sommes, seront mieux outillés pour chasser de l'inconscient de la plus part de nos concitoyens l'idée selon laquelle Patrimoine rime essentiellement avec objet de contemplation, ouverture aux publics, interprétation des éléments architecturaux et visites guidées dans un but de sensibilisation et d'éducation.

Nous devons faire en sorte que soit intégrée, dans nos politiques publiques, la vocation du patrimoine comme source génératrice de revenus et d'emplois et vivier inestimable dans la quête de l'amélioration du bien-être et du développement humain.

Je souhaite plein succès à vos travaux et déclare ouverte, au nom du Président Bertrand DELANOE, la session de sensibilisation et de formation pour les élus et techniciens municipaux du Sénégal et du Cap Vert.



Ce programme, financé par l'Union Européenne et l'AIMF, est mis en œuvre en partenariat avec :

Association Internationale des Maires Francophones, Association Nationale des Communes du Bénin, Association Nationale des Municipalités du Cap Vert, Association des Municipalités du Mali, Association des Maires de Mauritanie, Association des Maires du Sénégal, Partenariat pour le Développement Municipal, Ville de Grand Bassam, Ville de Praia, Communauté urbaine de Nouakchott, Ville de Bamako, CRAterre, Institut supérieur des Arts et Culture de Dakar, Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises de Nouakchott, Université de Bamako, Ecole du Patrimoine Africain, Directions du patrimoine culturel de Bénin, Cap Vert, Mali, Mauritanie et Sénégal et l' UNESCO (Centre du patrimoine mondial, Convention France-UNESCO).